



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ESTIVADES POÉTIQUES

**Tarascon sur Ariège
22 et 23 août 2020**

Article 1

Les ESTIVADES POÉTIQUES sont organisées par l'Association La Voix du Scribe, association qui a pour but principal le soutien aux personnes qui ne maîtrisent pas correctement l'écrit. Florence CORTÈS Ecrivain Public, responsable de l'antenne 09 de l'Association La Voix du Scribe, animer le comité de pilotage de cet événement. Les ESTIVADES POÉTIQUES auront lieu à Tarascon sur Ariège le 22 août et le 23 août 2020.

Article 2

Cet événement culturel littéraire a pour but de promouvoir la poésie sous toutes ses formes.

Article 3.

Les ESTIVADES POÉTIQUES sont ouvertes à l'inscription :

- Aux auteurs de poésie quel que soit leur mode d'édition.
- Aux romanciers (nombre de places limitées sur validation des organisateurs).
- Aux auteurs d'ouvrages sur la chanson française.
- Aux auteurs dont l'œuvre présente un lien évident avec la poésie.
- A toutes professions annexes du livre (calligraphie, enluminure, reliure, livres pliés, etc.) dont le travail présente un lien évident avec la poésie.
- Aux libraires partenaires et membres de l'association.
- Aux bouquinistes partenaires et membres de l'association.
- Aux associations et aux membres partenaires de l'association et signataires d'une convention.
- Aux associations culturelles faisant la promotion de la poésie.

Les ESTIVADES POÉTIQUES ne sont pas ouvertes à l'inscription pour les éditeurs. Seule une demande d'éditeur publiant uniquement de la poésie pourra être éventuellement étudiée et validée par les organisateurs.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature.

Un courrier ou courriel validant leur inscription sera envoyé aux postulants.

Article 4

Les fiches d'inscription sont à adresser à l'association La Voix du Scribe.

La clôture des inscriptions est fixée au 20 juin 2020.

Pour que leur nom apparaisse sur le programme, les participants devront avoir renvoyé leur fiche d'inscription avant le 16 mai 2020.

Article 5.

Les emplacements ne seront attribués qu'après réception du chèque établi à l'ordre de l'Association La Voix du Scribe.

Les chèques seront présentés à l'encaissement à partir du 20 juin 2020.

La répartition des stands sur l'espace dédié pour les ESTIVADES POÉTIQUES est régie uniquement par les organisateurs.

L'événement se déroulera à la vieille ville de Tarascon sur Ariège et pourra être déplacé en cas d'intempéries à la salle de la MJC de Tarascon sur Ariège.

Article 6

L'installation des stands se fera le samedi et le dimanche de 8h00 à 9h30.

Aucun gardiennage ne sera assuré dans la nuit du samedi au dimanche. Les stands devront donc être désinstallés le samedi soir et réinstallés le dimanche matin.

Chaque exposant sera responsable de son stand.

Article 7

Les ESTIVADES POETIQUES seront ouvertes au public : le samedi et le dimanche de 10h00 à 18h00.

La remise des prix du concours aura lieu le samedi vers 11h30.

Le Buffet Poétique réservé aux exposants et sur invitation se tiendra le samedi à partir de 19 h00.

La Soirée Poétique du samedi débutera vers 20h30.

Article 8.

Chaque exposant devra être assuré par ses propres moyens pour le stand qu'il occupe, ainsi que pour son contenu.

L'assurance de notre association est complémentaire des assurances individuelles. En aucun cas, l'association organisatrice ne pourra être tenue pour responsable, du vol, de la perte, de la disparition ou de dégradation d'objets ou de marchandises.

Article 9

Les auteurs présents encaisseront directement la vente de leurs ouvrages, en respectant la législation sur la vente des livres.

Les autres exposants encaisseront directement la vente de leurs produits, en respectant la législation pour leur statut ou corps de métier.

Article 10

Les auteurs exposants peuvent, s'ils le souhaitent, mettre gracieusement à disposition de l'association organisatrice un ou plusieurs de leurs ouvrages. Ceux-ci seront présentés dans l'espace bibliothèque lecture sur le site des Estivades Poétiques. Cet espace étant non surveillé, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol des ouvrages déposés. A l'issue du festival les auteurs pourront s'ils le souhaitent récupérer leurs ouvrages déposés

Article 11

En cas de force majeure, l'exposant devra confirmer son annulation au plus tard le 20 juin 2019, passé cette date aucun remboursement ne sera effectué.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cet événement. Dans ce cas, seul le remboursement intégral des frais d'inscription sera effectué.

Association La Voix du Scribe

ESTIVADES POÉTIQUES

Place Cervantes BANAT 09400 Tarascon sur Ariège

Tél : 05.34.14.53.52 / Email : estivadespoetiques@hotmail.com

www.estivadespoetiques.com